

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 22 octobre 2009, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. François Nyfeler, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. François Nyfeler, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de M. Thierry Spring, conseiller municipal, excusé. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Participent à la séance de ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement.

Il est constaté l'absence de M. Jacques Vuitel, AJU, scrutateur. La fraction alliance jurassienne propose de nommer M. Patrick Tanner, AJU, en qualité de scrutateur pour la séance.

M. François Nyfeler, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Cela n'est pas le cas.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009
3. Communications du président et du maire
4. Charte des communes distributrices d'électricité, mise en place d'une plate forme commerciale commune : décision
5. Règlement tarifaire (Assainissement des eaux usées), modification : décision
6. Plan financier 2010-2014 : information
7. Examen du projet de budget 2010 : approbation éventuelle
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 145'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'achat d'un tracteur pour les travaux publics - décider du mode de financement : décision
9. Motions et interpellations
10. Réponses aux motions et interpellations
11. Petites questions
12. Réponses aux petites questions
13. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (PLR), M. John Buchs (PLR), M. Christian Schluep (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Eric Schweingruber (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), Mme Danièle Kiener (SOC), M. François Nyfeler (SOC), M. Jean Pascal Lüthi (SOC), M. Patrick Linder (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erad (AJU), Mme Henriette

Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Clément Strahm (SOC) et M. Jacques Vuitel (AJU).

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009

Le procès-verbal du 3 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à M. Nicolas Chiesa, chancelier, ainsi qu'à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour la rédaction.

## 3. Communications du président et du maire

M. François Nyfeler, président : "Le 19 septembre 2009 s'est déroulée la journée des bureaux des Conseils de ville. Une vingtaine de participants des communes de Tramelan, La Neuveville, Moutier, Les Bois, Porrentruy et Saint-Imier, ont participé. Bassecourt s'est excusé. Nous avons visité la station de pompage de la Raiset, assister à une démonstration des orgues de la collégiale par M. Martin Kasperek, accompli une balade en calèche, et visiter la centrale éolienne et le chantier des nouvelles éoliennes. Les FMB Energie SA, représentés par l'ancien conseiller national M. Walter Schmid, nous ont offert la visite et l'apéritif. Je les en remercie vivement. Je profite de remercier le personnel communal, MM. Patrick Adatte et Christian Zihlmann, ainsi que MM. Tiago Rodrigues et Nicolas Chiesa, qui ont œuvré pour que cette journée se déroule à merveille. Le 26 septembre 2009 s'est déroulée la manifestation du 1125<sup>ème</sup> anniversaire de notre commune. Là aussi, je tiens à remercier tout le personnel communal qui a permis que tout se déroule dans une ambiance festive et chaleureuse. Le 30 septembre 2009, j'ai participé à la cérémonie de la remise des bachelors de la Haute Ecole Arc Ingénierie au Locle, en compagnie de notre maire M. Stéphane Boillat, et du conseiller municipal M. Pierre Jeanneret, qui a remis lui-même le prix de la commune de Saint-Imier. C'est avec fierté que j'ai constaté que de très nombreux bachelors provenaient du vallon de Saint-Imier et respectivement du Jura bernois. Le 2 octobre 2009, j'ai reçu le journal n° 2 de l'Espace Jeunesse d'Erguël, j'en ai fait distribuer un exemplaire à chaque conseiller de ville. A noter que les portes ouvertes auront lieu le samedi 31 octobre 2009 de 10 h 00 à 14 h 00 pour marquer les deux ans d'existence de l'institution."

M. Stéphane Boillat, maire : " Traversée de Saint-Imier : Cet important projet, susceptible de changer complètement le visage de la localité, a connu des avancées importantes, dont la presse s'est fait l'écho. Ainsi que vous le savez, ce projet a fait l'objet d'une présentation publique à la population le 2 septembre 2009. Quelque 130 à 150 personnes étaient présentes, dont des représentants du Conseil de ville. Comme cela a déjà été dit, l'objectif affirmé est de profiter des travaux de réfection de la route cantonale pour réaliser un projet qui aura valeur de carte de visite et d'exemple pour l'ensemble de la région. Il s'agira de créer un espace convivial et de concilier au mieux les fonctions de centre urbain (commerce, services, occupation de l'espace public) et d'axe de circulation de la partie centrale de Saint-Imier. A la suite de cette présentation, chacun pouvait adresser des commentaires, ou faire des propositions dans le délai fixé et publié dans la feuille officielle. Trois prises de position ont été adressées. Une entièrement positive contenait des félicitations pour le projet et encourageait à le poursuivre. La deuxième prise de position approuvait le projet, mais s'inquiétait des répercussions possibles dans les autres rues de la localité, et invitait à étudier cette problématique. Enfin, la troisième émane de commerçants qui soulignent la qualité de la démarche, mais souhaitent que les places de stationnement ne soient pas

diminuées sur la Place du Marché. Il faut donc constater que l'accueil réservé au projet présenté est, de manière générale, très favorable. La commission d'organisation du territoire, puis le Conseil municipal et le Groupe de pilotage, reprendront en détail les points soulevés, et verront quelle solution peut être apportée. En principe, selon la planification retenue par le canton, qui souhaite que les travaux puissent débuter en 2011 (ils s'étendront sur plusieurs années), le projet d'ouvrage devrait être achevé en juin 2010. Cela signifie que la partie communale devra faire l'objet d'une étude coordonnée, à mener également rapidement. Il est possible que le crédit d'étude correspondant soit soumis à votre conseil lors de sa prochaine séance."

#### 4. Charte des communes distributrices d'électricité, mise en place d'une plate forme commerciale commune : décision

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement.

Conformément au rapport approuvé par le Conseil de ville le 16 mars 2000, le Conseil municipal s'est efforcé de traverser la phase de bouleversements impliquée par la libéralisation de l'électricité en veillant à ce que la collectivité publique conserve le service de l'électricité et que celui-ci demeure efficace et proche des utilisateurs. Dans ce cadre, et afin de ne pas être seule sur un marché nouveau et mouvant, notre commune a été à l'origine de la Charte, soit le regroupement sur une base volontaire, des communes francophones distributrices liées aux FMB SA, et à La Goule pour Saint-Imier.

Dans un premier temps, ce regroupement a permis de négocier des tarifs plus favorables, et de proposer une baisse, avalisée par le Conseil de ville le 6 juin 2002.

Par la suite, cette collaboration souple s'est poursuivie. Les défis posés par la libéralisation du marché de l'électricité ont ainsi pu être abordés sur la base de réflexions communes.

L'adhésion à Youtilty s'est faite de manière à ce que la Charte représente un groupe cohérent, ce qui lui a permis de disposer d'un représentant dans les structures d'achat de l'énergie électrique. De même, les nouveaux règlements et tarifs, adoptés par le Conseil de ville le 3 juillet 2008, ainsi que le choix des programmes informatiques aptes à gérer la nouvelle tarification, ont été élaborés et choisis de manière concertée au sein de la Charte. Aux communes fondatrices de Saint-Imier, Delémont, La Neuveville, Moutier et Tramelan, sont venus s'ajouter Develier, Lamboing et Nods.

Au vu des défis à venir, en particulier de l'approfondissement de la libéralisation du marché de l'électricité, où tous les consommateurs seront libéralisés à terme, la poursuite de cette collaboration fructueuse entre communes doit être envisagée. Le cadre actuel est très lâche, puisqu'il repose sur une base volontaire, et qu'une commune peut se retirer en tout temps, ou ne pas souscrire à un projet. Il est possible qu'une base plus ferme soit nécessaire. Toutefois, en l'état, cela n'est pas encore indispensable, et cela ne sera proposé que dans une phase ultérieure, et de manière argumentée.

Les communes concernées, et singulièrement leurs services de l'électricité, souhaitent approfondir leur collaboration là où le besoin est le plus fort. Actuellement, le besoin existe en termes de commercialisation, soit les contacts avec les clients, les achats d'électricité, l'élaboration, la conclusion, la gestion des contrats avec les consommateurs libéralisés et la gestion et la transmission des données relatives à la consommation. Il faut des connaissances pointues pour être efficace dans un tel domaine. Un petit service ne peut se payer un professionnel à temps complet pour réaliser de telles tâches. En définitive, le choix est soit de se réunir et de partager un professionnel entre différents services, ou de recourir constamment à des mandataires privés, relativement onéreux. Les communes de la Charte ont choisi la première voie. Il s'agit d'un premier essai. S'il est concluant, il pourra être poursuivi, voire étendu à d'autres domaines, toute extension devant faire l'objet d'une

décision ; s'il n'est pas concluant, il faudra en tirer les conséquences et recourir à une autre voie. Les coûts à charge de Saint-Imier sont estimés à CHF 30'000.- par année.

Toutes les communes de la Charte ont approuvé ce mode de faire, où la coordination opérationnelle sera assurée par un employé des SI de Delémont, tandis que la coordination stratégique sera assurée par un comité de pilotage présidé par Saint-Imier.

Il est proposé au Conseil de ville d'approuver la mise en place d'une plate forme commerciale commune, selon le rapport en annexe, renouvelable d'année en année, étant précisé que le renouvellement n'interviendra que si l'expérience est positive.

Sur préavis de la commission de l'équipement, unanime, et de la commission des finances unanime moins une abstention, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville la participation de Saint-Imier à la plate forme commerciale commune de la Charte.

*Ouverture de la discussion :*

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a longuement débattu de la proposition qui nous est faite par le Conseil municipal d'adhérer à la mise en place d'une plate-forme commerciale. Il ressort du débat que le problème est complexe, car la plate-forme commerciale n'est que le premier étage d'un l'édifice dont le nombre d'étages et la configuration de ces derniers ne sont pas connus. Aussi nous souhaitons obtenir des renseignements supplémentaires. Il découle de ce qui précède que nous demandons conformément à l'article 9, alinéa 3 du Règlement de notre Conseil, l'ajournement d'une décision ce soir, et le renvoi du dossier à la commission de l'équipement pour compléments d'informations.

Nous demandons que l'objet soit repris lors de notre séance du 4 décembre 2009. Nous avons appris mercredi par courrier électronique la présence de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement à notre séance de ce soir. Nous le remercions de sa disponibilité.

Notre proposition n'est en aucun cas de retarder le projet, car nous sommes convaincus que dans un premier temps une plate-forme commerciale répond à un besoin, mais pas nécessairement sous la forme proposée opérationnellement ou structurellement. Nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'utiliser avec parcimonie et efficience les deniers publics, et éviter, dans la mesure du possible, également une hausse régulière des tarifs de l'électricité, ainsi que des redevances périodiques.

Un bref historique est nécessaire :

Dans notre séance du 2 juillet 2008 notre Conseil a adopté plusieurs règlements dont un concernant l'acheminement et la fourniture d'électricité, ainsi que le règlement sur les taxes et redevances communales (PCP).

Nous n'avions d'ailleurs aucune marge de manœuvre, la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité et son ordonnance d'application étant contraignantes, nous ne pouvions qu'exécuter les ordres de la Confédération. Ces nouvelles dispositions mettaient en œuvre la libéralisation du marché de l'électricité.

Dans son rapport sur le sujet le Conseil municipal déclarait notamment, nous citons: "S'agissant de la politique des prix, et de l'évolution, le Conseil municipal tient à ce que la libéralisation ne soit pas prétexte d'augmenter le bénéfice tiré par la commune de la vente d'électricité, même si d'autres communes proches réalisent des bénéfices supérieurs. L'objectif qui sera recherché lors de la fixation des taxes, est de viser à une stabilité des revenus, tout en assurant un entretien adapté du réseau pour permettre la sécurité d'approvisionnement. En principe, les prix pratiqués à Saint-Imier devraient demeurer concurrentiels, par rapport aux communes voisines et à la Suisse romande, et demeurer dans une moyenne plus favorable par rapport à la Suisse alémanique, suivant les régions." Fin de citation.

Le Conseil municipal déclarait également tenir à vouloir conserver son fournisseur historique, La Goule, dans la mesure du possible. Le parti libéral radical appuie sans réserve cette intention.

Dernièrement M. Stefan Meierhans, Monsieur Prix de la Confédération, donnait une conférence dans la région. A la question suivante : La libéralisation est-elle donc la solution pour faire baisser les prix ? Sa réponse : "Non, pas forcément. La libéralisation du marché de l'électricité est un exemple récent qui a démontré de manière douloureuse pour le consommateur qu'une libéralisation n'amène pas forcément des tarifs réduits. Lorsque l'on libéralise, il y a souvent des gagnants et des perdants". Fin de citation.

Nous sommes d'accord avec Monsieur Prix, parmi les perdants :

1. Les consommateurs, les ménages, les artisans, les PME qui ont vu leur facture d'électricité augmenter sensiblement.
2. Les propriétaires de petits réseaux comme notre commune qui doivent rester compétitifs, aussi bien sur le plan qualitatif, qu'économique pour assurer leur pérennité. Parmi les gagnants, nous ne citerons que les consultants, dont certains profitent de la complexité du problème pour obtenir des mandats juteux.

Quel gâchis, les augmentations se ramassent à la pelle pour nos ménages et nos entreprises, l'électricité, l'eau, objet que nous allons traiter sous point 5. Ce n'est pas ainsi qu'on va relancer la consommation, alors que les rentes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier stagnent, et que les salaires dans la plupart des professions ne seront pas augmentés en 2010, même pas du renchérissement pour certaines branches.

Nos questions :

Nous n'attendons naturellement aucune réponse ce soir, car la plupart de celles-ci devront faire l'objet d'un débat au sein de la commission de l'équipement, puis au Conseil municipal.

1. Nous demandons qu'une offre pour l'étude prévue, qui prenne également en compte celle de la plate-forme commerciale, soit demandée à la HE-ARC au travers de sa division gestion d'entreprises et de ses instituts. En effet, il y a des compétences dans la région, et en particulier dans les instituts imériens dont le savoir-faire est reconnu au-delà de l'Arc jurassien. C'est aussi un moyen de maintenir des emplois de haut-niveau et un savoir-faire dans le secteur tertiaire qui est faible dans le Jura bernois. La proximité géographique des partenaires est également un avantage. Ceci aura vraisemblablement une incidence sur le coût global de l'étude. D'autre part, toutes les communes partenaires du projet sont géographiquement dans la zone de recrutement de la HE-ARC.
2. A-t-on étudié la possibilité de collaborer dans les domaines prévus dans le rapport de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, avec notre fournisseur historique La Goule ?
3. Dans son rapport à notre Conseil du 3 juillet 2008, le Conseil municipal indiquait qu'il avait été possible de réaliser les règlements grâce aux conseils et à l'assistance de la société HCSA, spécialisée dans la libéralisation du marché de l'électricité. Quelles sont les raisons qui ont incité les responsables du dossier de changer de consultant et de conclure un contrat avec la maison Dynamo Energie Sàrl alors que HCSA, avait une connaissance approfondie du dossier et était considérée comme un partenaire fiable ?
4. Dans notre séance du 13 mars 2008, nous avons voté un crédit de CHF 150'000.- pour un mandat à HCSA. Dans la documentation reçue on ne trouve pas le coût de l'étude faite

pour la plate-forme commerciale par la maison Dynamo Energie Sàrl. Quel est le montant payé à ce jour à cette maison et quel est la clef de répartition entre les partenaires ? Quelles sont les références de l'entreprise ? A-t-on une évaluation, même grossière, du prix de l'étude complète selon le développement du projet prévu ?

5. Dans une documentation qui a été remise aux participants à la séance d'information du 22 juin 2009, il est écrit ce qui suit : "Le pôle commercial pourrait être une entité juridique séparée ou une unité au sein d'un SI existant". A la question posée par un des cinq conseillers de ville présent à la séance, M. Daniel Ramsauer, représentant de Dynamo Energie Sàrl a déclaré : on pourrait créer par exemple une SA entre les partenaires commerciaux. Ceci signifie qu'une partie du pouvoir de décision nous échapperait. Nous souhaitons connaître les avantages et désavantages d'une structure commune, qu'elle soit une SA ou de toute autre forme juridique ?
6. Si dans la plate-forme commerciale prévue, puis plus tard dans la nouvelle structure une commune importante décide de renoncer à sa participation, (Delémont, Moutier et Saint-Imier prennent en charge 62,4 % des coûts pour 2010) la structure est-elle encore en mesure de fonctionner ? Comment vont se répartir les coûts ? En effet, le Conseil municipal écrit dans son message que selon le rapport de M. Adatte le contrat est renouvelable d'année en année. Nous sommes sceptiques, car si on crée, par exemple une SA, il ne sera certainement pas possible de respecter le délai préconisé.
7. Dans le rapport du chef de service nous avons pris connaissance qu'un nouveau contrat de coopération viendra remplacer le document actuel et règlera le mode de fonctionnement futur de la Charte et du Pôle commercial. Il est prévu que sa signature par les exécutifs communaux ait lieu d'ici à fin novembre 2009. Nous demandons que la commission de l'équipement et éventuellement d'autres commissions qui pourraient être concernées soient consultées ?
8. Comme relevé au début de cette intervention le Conseil municipal a la volonté de maintenir des prix concurrentiels dans le domaine du marché de l'électricité. Afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation dans la région et le canton nous avons consulté le site de la commission fédérale de l'électricité. On a limité nos comparaisons à deux groupes tarifaires pour 2010, soit H3, 4'500 kwh/an, 4 pièces, cuisinière électrique et chauffe-eau et C2, 30'000 kwh/an, entreprises artisanales et petites entreprises. Par rapport à des villes comme Berne, Bienne le coût de l'électricité et des différentes taxes sont sensiblement plus élevés à Saint-Imier. Comparé aux autres communes du canton, la carte qui figure sur le site internet précité montre que Saint-Imier est parmi les communes qui ont un prix de l'électricité élevé, toutes taxes confondues.

En ce qui concerne les redevances périodiques le parti libéral radical propose au Conseil municipal de revoir ces dernières pour 2011, car là aussi, figurons dans la liste des communes qui demandent des redevances élevées, par exemple pour 2010 : Saint-Imier 1,69, Moutier 0,91, La Neuveville 0,90, Bienne 0,49, Berne 0,27."

M. François Nyfeler, président : "Selon le règlement art. 9 délibérations al. 3, une demande d'ajournement est traitée en priorité, nous devons donc la voter, et puis en fait si nous acceptons l'ajournement proposé, le débat ne va pas continuer sur le point."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aurais souhaité avant que vous passiez au vote que M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, puisse donner son sentiment, et que le Conseil municipal puisse faire part du sien, avant qu'une décision soit prise."

M. Patrick Linder, SOC : "En effet, je pense que c'est bien que le chef de service et le Conseil municipal s'exprime en premier."

M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement : "Ayant été en séance toute cette après-midi, je n'ai eu connaissance du document évoqué par M. John Buchs, PLR, qu'en début de la présente séance. De ce fait je vais vous donner mon sentiment sur la question bien qu'il ne réponde pas forcément à toutes les questions posées. Tout d'abord, je vais présenter un état de la situation. Nous avons eu depuis le début de cette année avec les huit communes qui participent à cette réflexion, un certain nombre de séances. Il est clair qu'un tel projet ne se met pas en place en quelques heures ou en une séance. Nous avons huit municipalités qui présentent des situations différentes. Certaines ont délégué, sous-traité, la gestion de leur réseau électrique à des tiers. D'autres ont encore, comme Saint-Imier, l'ensemble en mains communales. Les discussions permettant de mettre en place une structure commune sont extrêmement complexes. En plus de cela, nous avons deux niveaux de discussion. L'un aborde les questions de stratégie, l'autre de la mise en œuvre pratique de cette dernière car nous ne pouvons avoir une organisation très complexe qui marcherait très bien sur papier, mais pas dans la pratique. Il faut que cela soit opérationnel. On parle d'un total de 200 GWh d'électricité, 200 millions de kWh, vendus chez les huit partenaires. Ceci représente au total, un des 50 plus grands distributeurs d'électricité de Suisse. On parle de millions de chiffres d'affaires. Ce n'est pas une petite affaire. Cette réflexion sur la mise en place d'un centre de compétence commun a été entamée début 2009. Il est clair que dans les crédits qui ont été demandés l'année passée pour mettre à jour nos règlements de fourniture d'électricité par rapport à la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), ainsi que les nouveaux tarifs, nous n'avons pas commencé cette réflexion sur la nécessité de créer un Pôle commercial, et donc nous n'avons pas pu inclure, dans le crédit de CHF 150'000.- libéré l'année passée, les dépenses pour cette phase de discussion actuelle. Actuellement, nous travaillons sur différents axes et l'un d'eux c'est cette convention dont on parle dans le rapport. L'idée n'est pas de créer une SA, mais de faire un partage de compétences entre les partenaires. Par exemple, les Services industriels de Delémont (SID) vont nommer cet automne un nouveau chef de service qui sera responsable de leur gestion administrative et du suivi de la clientèle. Il est proposé que ce collaborateur travaille à 20 % uniquement pour les SID et que 80 % de son temps de travail soit dédié à la coordination du pôle commercial de la Charte. Les coûts de ces 80 % étant répartis entre les partenaires signataires de cette dernière. Ce coordinateur, qui possède un diplôme HES et de l'expérience de la vente d'énergie, pourrait nous aider à faire, par exemple, le suivi de tous nos grands clients. A l'heure actuelle nous avons une vingtaine de clients à Saint-Imier qui dépassent les 100'000 kWh et qui pourraient faire usage de leur éligibilité. Dans 4 ans, si tout se passe comme il est prévu dans la loi, nous aurons 3500 clients éligibles. Chaque client devra si possible être convaincu de garder les services techniques de Saint-Imier, de Moutier, de Tramelan, etc. comme fournisseur d'électricité. Ceci représente au niveau du travail de suivi, de préparation de dossiers, de négociations d'offres, etc. une somme de travail colossale. Pour affronter cette situation, le Pôle commercial est proposé. C'est une structure extrêmement légère qui est réglée par une convention intercommunale. Il est prévu que chaque année les partenaires puissent résilier leur contrat en cas de problème grave. On parle pour Saint-Imier d'un engagement de CHF 30'000.- par année. Je vous rappelle que le service de l'électricité atteint un chiffre d'affaire d'environ 5 millions de francs par année. CHF 30'000.- c'est aussi une dépense qui, à titre individuel, ne permettrait pas de financer un poste de travail, au niveau HES, qu'à temps très partiel (inférieur à 50 %), insuffisant pour assurer un suivi clientèle digne de ce nom. Nous avons vraiment essayé de trouver une structure qui était la plus souple et la moins contraignante possible, tout en nous donnant la chance de pouvoir garder des compétences dans nos communes distributrices d'électricité. L'étape suivante sera donc la soumission de la convention aux commissions municipales, ainsi que bien évidemment, comme l'a dit M. le maire, au Conseil de ville si c'était souhaité."

M. John Buchs, PLR : Je remercie M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement. Contrairement à ce qui a été dit, j'étais parmi les cinq conseillers de ville présents à la séance, M. Daniel Ramsauer a cité qu'on allait vers une société anonyme. J'aimerais que vous confirmiez. Il y avait même déjà un nom d'emprunt, "Jura énergie SA". Dans la

documentation reçue le lendemain, que vous nous avez envoyée, le Pôle commercial peut être une entité juridique indépendante. Vous avez déjà répondu clairement à une de nos questions ce qui nous soulage. Ce qui veut dire que si maintenant nous n'avons pas une entité juridique rigide eh bien ce contrat on pourra le revoir si besoin. Nous n'avons pas d'informations, j'étais présent à la séance avec 4 collègues ici, et vous pouvez bien confirmer que M. Daniel Ramsauer a bien parlé de "société anonyme", j'ai les notes de séance."

M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement : "Il a effectivement cité cette possibilité et c'est vrai que depuis cette séance, cela fait quelques semaines, on a déjà eu des journées de réflexion avec des chefs de services et certains conseillers municipaux. Maintenant, ce qui est en train de se préparer, c'est le début de cette collaboration qui devrait commencer l'année prochaine. Saint-Imier a un président dans ce groupe de coordination, et à ce titre j'ai été invité à participer aux entretiens de recrutement de ce coordinateur qui sera un salarié de la ville de Delémont. Nous avons déjà beaucoup de feux qui sont au vert et il serait dommage de les éteindre maintenant en plein élan."

M. John Buchs, PLR : "C'est un élément déterminant pour nous de ne pas avoir une structure rigide pour pouvoir en tout temps s'orienter très rapidement vers une autre structure si des raisons de sécurité et de proximité imposent ce changement. Vous n'avez pas répondu à toutes nos questions, c'est en ordre, mais nous sommes maintenant surtout intéressés par la proposition du Conseil municipal."

M. Stéphane Boillat, maire : "En écoutant tout ce qui a été dit, j'ai préparé quelques éléments de réponse. J'aimerais dire que l'on est effectivement dans un domaine très complexe parce qu'il est en mouvement au niveau suisse. Il est extrêmement important. Vous avez parlé de prix d'électricité et peut-être même de revenus pour la commune. Revenus du service veut dire que ce n'est pas seulement un service que nous rendons et des emplois à Saint-Imier, mais c'est aussi un revenu pour la commune. Ce revenu pour une collectivité publique ce ne sont pas des bonus et des rémunérations de chef de service ou que le Conseil municipal se redistribuerait. C'est bien uniquement de l'argent qui sert à la collectivité publique donc ce sont des éléments de nos revenus. On a évoqué la question des tarifs. Il faut bien voir que lorsque ces tarifs ont été fixés, on était un peu confronté à la quadrature du cercle. D'une part, essayer de conserver un niveau de revenus identique à celui qu'il était précédemment, puisque s'il diminuait il faudrait le combler par ailleurs, et puis en même temps essayer d'être concurrentiel par rapport aux mêmes démarches effectuées par les fournisseurs. Vous avez cité le souhait du Conseil municipal tel qu'il était exprimé. C'est vrai que notre objectif était de viser une stabilité des revenus avec des prix qui demeurent concurrentiels par rapport aux communes voisines, par rapport à la Suisse romande et puis si possible dans une moyenne favorable par rapport à la Suisse alémanique. Alors, si l'on fait des comparaisons par rapport aux communes voisines qui sont les clientes de La Goule, en principe nous sommes plus favorables ou en tout cas concurrentiels. Par rapport à la Suisse romande, cela dépend de quelles communes et quelles distributeurs, mais j'ai trouvé que cela allait encore. Par contre, en comparaison avec des villes comme Bienne, Berne, nous sommes en effet plus chers. J'aimerais vous dire, qu'à notre sens, il sera impossible de nous arrimer aux tarifs de Bienne et de Berne, car simplement ce sont les structures des réseaux qui commandent les coûts. Nous avons la chance d'avoir un réseau dense, c'est vrai, comme Bienne et puis Berne, mais nous avons très peu de très gros consommateurs, de gros clients qui rapportent "entre guillemets" beaucoup de chiffres d'affaires sans coûter en équipement. Si vous voyez les tableaux qui figurent dans la documentation, on voit que nos gros clients sont dans les taux les plus faibles par rapport à Moutier, Delémont, voire même Tramelan. Donc, nous avons une structure de réseau qui est peut-être handicapante par rapport à d'autres. Concernant les taxes et les PCP, c'est vrai qu'elles ont un certain montant. C'est vrai aussi qu'elles répondent à des besoins, des applications précises. C'est vrai aussi qu'effectivement il y a un coût. Dès 2010, il sera un petit peu plus bas parce que les coûts de la PCP éclairage public diminuent. Ensuite, les deux dernières taxes : celle des manifestations permet d'offrir des services à l'Imériale et au Comptoir des commerçants qui a lieu fin novembre, pour



payer la mise en place d'électricité. Dès la fin de l'année, nous indiquerons aux commissions concernés les services offerts, le coût que cela a représenté, et puis nous demanderons aux commissions si elles souhaitent que tout ou partie de ces services soient reportés l'année prochaine et fixerons la PCP en fonction de ce qui aura été décidé. Enfin, la dernière PCP concerne l'efficacité énergétique. Celle-ci va permettre à la commission de se pencher sur le sujet et de décider, si elle le souhaite, de mettre en place des mesures de soutien. Tout ceci pour répondre à la problématique des prix. C'est vrai que c'était quelque chose d'extrêmement difficile. Je pense, comme je vois les choses, que la question de la stabilité des revenus devrait être atteinte correctement, mais nous ferons là aussi le point à la fin de cette année. Si les revenus sont trop élevés, nous pourrions adapter les tarifs à la baisse ; sinon, il faudra qu'on se pose des questions. C'est un peu la politique qu'on va essayer de suivre et il faut avouer que cette première année est pour nous une année test. Maintenant par rapport à ce Pôle commercial et par rapport à certaines questions qui ont été posées, c'est vrai que la question de la structure et de la collaboration ont été posées et qu'il avait été évoqué la création d'une société anonyme. Ce modèle n'est pas retenu parce que justement il est trop contraignant. Il entraîne des engagements à long terme et le choix des différents services a plutôt été d'essayer de travailler ensemble de manière pragmatique, sans se lier les mains pendant trop longtemps. On va essayer d'apprendre à travailler ensemble. Le modèle pour apprendre c'est le contrat qui est proposé, avec une commune qui prend le risque d'engager quelqu'un qui a les compétences, et les autres communes s'engagent à participer au traitement de cette personne en fonction des avantages qu'elles en retirent. Si cela ne marche pas les autres communes diront après une année : "Nous on ne paye plus rien, on se retire, et vous, vous vous débrouillez". Donc, on a certains avantages ; la commune qui engage a le collaborateur l'a sous la main, mais elle assume en même temps le risque. Voilà le modèle proposé et dans lequel on aimerait pouvoir s'inscrire. Si ce soir on reporte cette décision, il faut se rendre compte que dans l'organe de direction, de coordination de la Charte, actuellement c'est Saint-Imier, c'est M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, qui dirige les séances et qui participe à ces discussions. C'est clair que s'il y a ce report, sa légitimité et puis le fait que Saint-Imier soit le conducteur, sera difficile à assumer. J'aimerais encore dire un mot concernant le contrat de coopération qui sera le document qui explique comment fonctionne cette Charte, et qui détaille les objectifs et engagements réels des communes. Il vient d'être ébauché. J'en ai vu une proposition, et je peux vous dire qu'il est assez souple et que les possibilités d'en sortir sont aisées puisque on peut le dénoncer d'année en année moyennant un préavis à donner le 30 juin qui précède la fin d'année. L'idée c'est que ce contrat vous soit soumis. On ne souhaite pas aller plus loin sans que vous approuviez cet objet. Reprenant les préavis des commissions des finances, de l'équipement, et du Conseil municipal, ces deux derniers étant unanimes, nous souhaiterions que ce soir vous puissiez vous prononcer, que l'on puisse avancer dans ce Pôle commercial, et nous souhaiterions que pour les questions de fond que vous avez posées, vous patientiez jusqu'à ce que le contrat de coopération vous soit soumis. Si nous pouvons réunir toutes les informations, ce sera au mois de décembre et sinon dans le pire des cas, puisque certaines choses prennent du temps, dans la première séance de 2010. Je sais que M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, souhaiterait que le contrat vous soit soumis au mois de décembre de cette année."

M. John Buchs, PLR : Nous vous remercions pour les explications. Nous avons pris acte avec satisfaction puisque certains éléments ne ressortent pas de la documentation reçue qui n'était pas très claire. Dans le rapport de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, ce n'est pas une critique, mais vous disiez : "Un nouveau contrat de coopération, en cours de rédaction, viendra remplacer le document actuel et réglera le mode de fonctionnement futur de la Charte et du Pôle commercial. Il est prévu que sa signature par les exécutifs communaux ait lieu d'ici à fin novembre 2009". M. le maire vient de nous déclarer qu'il nous sera soumis. Nous en sommes ravis car il faut tous aller dans le même sens, l'efficacité, l'efficacités, la sécurité. Aussi en fonction de deux éléments fondamentaux : la structure juridique, et le fait qu'on aura la possibilité de se prononcer sur le contrat de coopération,

nous retirons notre proposition et nous débattons du sujet tel qu'il est prévu. Merci à M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement et à M. le maire."

M. Patrick Linder, SOC : "Juste un commentaire suite à cette longue discussion parce que cette pseudo libéralisation refusée par le peuple en votation populaire, nous est imposée maintenant par un autre moyen. Le coût de cette libéralisation nous est imposé et puis on le voit ce soir elle comporte des coûts ultérieurs. Des coûts ultérieurs pour lesquels nous devons trouver des solutions. Il y avait une solution, celle qu'on a écartée de recourir à des consultants externes. Une autre c'est de se regrouper et d'essayer de mettre en commun des ressources pour trouver des solutions. C'est ce qui est fait avec le projet qui est proposé ce soir, et le parti socialiste s'y rattache évidemment. Par contre, l'intervention du parti libéral radical avait le mérite de cibler des synergies locales qui sont possibles ou des collaborations avec des compétences qui sont locales et qu'on peut nourrir en retour. Je crois que c'est un paramètre à prendre en compte et puis qu'il s'agira d'étudier pour voir si des collaborations sont envisageables avec la HE-ARC. C'est un élément nouveau apparu suite à l'intervention radicale. Je souhaitais le mettre en évidence ce soir."

M. Thierry Egli, AJU : "Les apprentis sorciers de la libéralisation font profil bas aujourd'hui, mais un peu tardivement car la privatisation "prescrite" par ces derniers du marché de l'électricité a déjà produit une multiplication des risques pour les acteurs œuvrant dans ce domaine. Quant aux consommateurs, ils constatent que la libéralisation n'a pas tenu ses promesses mais qu'elle a provoqué une augmentation du prix de l'électricité non négligeable, qui se fait d'autant plus ressentir actuellement par ces temps de crise. L'électricité en Suisse est un secteur très décentralisé qui fait vivre plus de mille entreprises dont la grande majorité (90 %) se trouve aux mains des collectivités publiques. Sachant qu'en Europe quatre compagnies maîtrisent à elles seules les 85 % de la production, nous devons faire preuve d'une grande ténacité pour garder notre indépendance à Saint-Imier. De ce fait, nous adressons nos félicitations au Conseil municipal pour avoir bien su naviguer dans les remous de la libéralisation et pour avoir maintenu notre service de l'électricité autonome. Cependant, seuls, nous sommes faibles face aux défis du marché. Les petites entreprises publiques d'électricité, auparavant en situation de monopole sur leur territoire, doivent se rassembler pour assumer les nouvelles tâches telles que la commercialisation, la gestion des contrats avec les consommateurs libéralisés et la gestion des données de la consommation, pour ne citer que les plus importantes. L'adhésion à la Charte n'est pas définitive et nous laisse la liberté de nous en retirer en tout temps précisait M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, tout à l'heure. De plus, en cas de développement futur de la Charte, les instances politiques auront toujours le dernier mot. Afin de pouvoir résister au mieux dans ce nouveau contexte, nous recommandons l'acceptation de la participation de Saint-Imier au Pôle commercial de la Charte et de la dépense périodique de 30'000.- qui lui est liée."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je me permets tout de même un commentaire par rapport à tout ce qui vient de se passer. A la lecture des éléments qui nous ont été transmis, que ce soit les préavis ou le rapport de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, je n'ai pas senti de grand problème, il me semblait clair qu'il y a eu certaines évolutions. Je ne vois pas d'allusion à une société anonyme dans les papiers qui ont été transmis, et je dois vous dire que j'ai été très surpris cette après-midi de recevoir cette longue tirade, pour moi beaucoup trop longue, venant du parti libéral radical. Je pense qu'il y a un déphasage. Il y a peut-être des informations préalables, mais par rapport à ce qu'on a reçu je trouve que c'est clair et j'irais même plus loin en disant qu'il y a une démarche pragmatique qui a été prévue et on l'a bien entendu par M. Patrick Adatte, chef du département de l'équipement, il y a une voie qui a été trouvée et il me paraît très salubre d'engager CHF 30'000.- dans une démarche de regroupement pour défendre des contrats de plusieurs millions. J'étais venu dans l'idée qu'on pouvait entrer en matière et même soutenir ce point, et encore une fois je trouve qu'il y a là une sur-réaction du parti libéral radical."

Au vote, la Charte des communes distributrices d'électricité, mise en place d'une plate-forme commerciale commune est acceptée à l'unanimité.

## 5. Règlement tarifaire (Assainissement des eaux usées), modification : décision

### *Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu la proposition de modification du Règlement tarifaire, le rapport complet (extrait des documents relatifs à l'élaboration du budget 2010) établi par M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, ainsi que le Règlement tarifaire dans sa version actuelle.

Il est proposé une augmentation des tarifs de l'eau usée.

Ainsi que cela a déjà été signalé au Conseil de ville (5 décembre 2008, 12 mars 2009), les comptes de l'eau usée sont déficitaires, alors que la loi prescrit l'équilibre. Celui-ci n'a été atteint que grâce à des prélèvements sur le "Fonds spécial équilibre de la tâche". D'un montant de CHF 1'031'853,20 au 1<sup>er</sup> janvier 2006, ce fonds présente un solde de CHF 478'228,86 au 31 décembre 2008, et le solde prévisible sera de CHF 190'000.- au 31 décembre 2009. Une décision s'impose.

Le résultat déficitaire s'explique par plusieurs facteurs, par ordre d'importance :

**Révision des tarifs du 16 mars 2006** : les tarifs de l'eau propre et de l'eau usée ont fait l'objet d'une révision complète le 16 mars 2006. Si les revenus des nouveaux tarifs ont été, pour l'eau propre, conformes aux prévisions, il n'en a pas été de même pour ceux de l'eau usée. En effet, les tarifs antérieurs à 2006 procuraient des rentrées annuelles de l'ordre de CHF 1'200'000.- (CHF 1'190'639.- en 2005), suffisantes pour autofinancer la tâche; les nouveaux tarifs ont entraîné des rentrées annuelles inférieures de 17 à 22 % (CHF 931'423.- en 2007 et CHF 988'892.- en 2008). Globalement, les utilisateurs ont donc payé moins, alors que les coûts sont très largement fixes. Cela s'explique pour une part parce que les nouveaux tarifs ont été favorables aux utilisateurs et, pour une autre part, parce qu'ils donnent une importance plus grande à la consommation, afin de favoriser un usage plus parcimonieux de l'eau. La baisse de celle-ci, entraîne des recettes plus faibles, alors que les coûts sont très largement fixes.

**Refus de diminuer les contributions communales pour le remplacement de la Step** : chaque année, les communes membres versent un montant pour le renouvellement de la Step (CHF 260'000.- en 2009 pour Saint-Imier). Etant donné que la Step a été totalement refaite en 2008, sans nouvel endettement et avec les fonds à disposition, il avait été demandé de baisser le montant des contributions au fonds de renouvellement. Il paraît en effet plus que prudent de payer "à plein tarif" les contributions au renouvellement d'une installation qui vient d'être refaite. La baisse des contributions communales a été refusée par le canton; de la sorte, la contribution de Saint-Imier est inchangée, et elle doit être financée par les taxes.

**Nécessité d'entretien** : l'entretien et la surveillance du réseau d'eau usée doivent être renforcés, et leurs coûts imputés à ce service.

Au vu de ce qui précède, les tarifs doivent être adaptés.

Ainsi que cela ressort des documents en annexe, malgré la hausse, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau demeurera tout à fait concurrentiel à Saint-Imier (prix moyen, eau propre et eau usée additionnées : 5,65.- contre 4,89 en 2008 / 7,80 à La Ferrière; 9,17 à Renan; 4,76 à Villeret; 7,77 à Cormoret; 7,01 à Courtelary; 8,70 à Cortébert; 7,05 à Corgémont et 7,87 à Sonceboz).

L'entrée en vigueur est proposée au 1<sup>er</sup> avril 2010. L'idée d'une entrée en vigueur immédiate a été écartée, afin de ne pas charger immédiatement les utilisateurs, alors que la période est économiquement difficile. De la sorte, l'entrée en vigueur interviendra à un moment où, selon certaines prévisions, la reprise devrait se manifester. Ce report est encore compatible avec l'état du "Fonds spécial équilibre de la tâche".

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le Règlement tarifaire tel que proposé.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris note avec attention des modifications du règlement tarifaire proposées concernant le traitement des eaux usées. Une fois de plus nous constatons que nous sommes consultés pour des modifications que la loi cantonale impose et que nous devons par conséquent approuver. Il est bien clair qu'étant donné que la loi prescrit l'équilibre des comptes de l'eau usée et que ceux-ci sont déficitaires dans notre commune, l'augmentation du tarif s'impose. Nous prenons toutefois note avec satisfaction que celle-ci n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> avril 2010. La fraction socialiste propose donc d'accepter la modification proposée, sous réserve d'une petite correction en dernière page, soit dans la signature : "la secrétaire au lieu de le secrétaire", Mme Danièle Kiener, SOC, jusqu'à nouvel avis étant une dame."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a examiné attentivement la documentation reçue. Nous sommes conscients que l'équilibre de la tâche est une obligation légale. Nous sommes également conscients que le prix total de cet élément vital qu'est l'eau : pompage, traitement, distribution, évacuation, représente environ 1 franc par jour et par personne, ce qui est très peu comparé aux autres frais et dépenses. Nous constatons également que la majorité des frais est incompressible, à part la taxe cantonale. Dès lors il devient évident que, moins on consommera (économie d'un bien très précieux) et plus le prix devra être augmenté. De plus, beaucoup de frais proviennent de décisions juridiques cantonales et fédérales. Par conséquent nous acceptons ces nouveaux tarifs, même si la hausse est très forte en ces temps où toutes les taxes et frais prennent l'ascenseur. Nous demandons toutefois :

1. Qu'un effort spécial soit fait pour moderniser et adapter les réseaux pour éviter au maximum les fuites, ruptures et autres ennuis.
2. Que nous limitions au maximum les travaux techniques et administratifs qui quelquefois relèvent plus d'une grave maladie "la perfectionnisme helvétique" que d'un réel besoin, avec des résultats parfois aléatoires. Et pour terminer je fais simplement remarquer que quand la charge du service des eaux augmente pour l'équilibre des tâches, on doit augmenter les prix. A partir de là, c'est assez étonnant qu'un service communal comme celui de l'électricité puisse lui, quand le bénéficiaire est grand, ne pas devoir adopter les prix dans l'autre sens. Apparemment, il y a deux sortes de produits ceux qui doivent être équilibrés quel que soit le résultat et les autres."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Hausse de la taxe trimestrielle de base et augmentation de la taxe de consommation vont faire grimper le prix de l'eau. Il passera en avril prochain à 5 francs 65 par m<sup>3</sup> contre 4 francs 89 à l'heure actuelle, soit 76 centimes. La raison qui a été avancée pour justifier cette augmentation est certes légitime. Selon la loi cantonale, les dépenses liées à l'eau doivent être autofinancées. Or, les comptes de l'eau usée sont aujourd'hui largement déficitaires. Le fonds spécial qui éponge ce déficit est bientôt à sec, si j'ose dire. La fraction alliance jurassienne est quand même très étonnée que les tarifs votés en 2006 ne correspondent déjà plus à la réalité. Une erreur d'estimation des coûts et surtout des recettes s'est produite à l'époque et il s'agit de la corriger au plus vite. Mais ça tombe forcément mal. Comment accepter une telle hausse alors que l'on avait choisi des tarifs incitant la population à économiser l'eau ? Dans cette optique la part de la taxe trimestrielle dans le prix global de l'eau avait été réduite; des paliers ont été introduits. Les gens ont bien compris le message et ont moins consommé, si bien que les comptes ont viré au rouge. Conséquence : il faut revoir les tarifs à la hausse. En agissant ainsi, on va vraiment donner l'impression aux gens qu'on se moque d'eux, une fois de plus. Surtout que cette hausse survient précisément après une longue période de sécheresse où la Municipalité demandait aux Imériens de réduire leur consommation d'eau. D'autre part, j'ai appris en parcourant le

tractendum que Saint-Imier versait 260'000 francs de contributions pour le renouvellement de la Step qui est toute neuve puisqu'elle vient d'être achevée (2008). C'est tout à fait aberrant qu'une somme aussi importante soit versée intégralement dans un fonds aussi longtemps qu'il n'a pas atteint 50 % de la valeur de remplacement de la Step. Doux euphémisme que d'écrire dans la documentation qui nous a été remise qu'il paraisse, je cite : "plus que prudent de payer à plein tarif les contributions de renouvellement d'une installation qui vient d'être refaite". En coupant ce robinet ou en diminuant son débit, on pourrait déjà réduire la hausse du prix de l'eau. En période de sécheresse, on interdit de changer l'eau des piscines ou de laver sa voiture, choses tout à fait essentielles dans la vie de tout un chacun. En période de crise, on devrait cesser d'alimenter un fonds qui pompe l'argent du consommateur pour renouveler un objet tout neuf. Ces raisons nous ont conduits à laisser à chacun la liberté de vote sur cet objet. Nous sommes en effet persuadés que si les lois cantonales bernoises n'étaient pas si rigides et contraignantes, je pense non seulement à la méthode absurde de renouvellement de la Step, mais aussi au PGEE qui engloutit des sommes faramineuses pour un résultat final modeste, nous pourrions éviter d'augmenter le prix de l'eau aujourd'hui. Mais comme nous ne disposons d'aucune marge de manoeuvre, nous sommes de toute façon condamnés, pour garder la tête hors de l'eau, d'en augmenter son prix."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je souhaite juste répondre que par rapport au Sese, je signale qu'il y a une obligation cantonale qui dit que le fonds spécial doit être alimenté jusqu'à 25 % de la valeur économique. Soit, pour le Sese, cela veut dire jusqu'au moment où le fonds aura atteint 7 millions. On devra l'alimenter à 60 %, nous n'avons pas le choix, on ne peut pas descendre au dessous c'est une norme cantonale. Ce qui fait que nous en sommes à un peu plus de CHF 2'210'000.- dans ce fonds. Nous devons aller très largement plus haut. D'ici à ce que l'on ne doive plus l'approvisionner, il manque encore beaucoup de temps."

M. Yves Houriet, PLR : "Je voulais simplement préciser que cet état de fait a été traité lors des différentes commissions des finances et puis que nous avons fait des demandes au canton pour ne plus approvisionner ce fonds. Malheureusement, nous avons reçu une réponse catégorique qui dit que nous sommes obligés de le faire même si cette Step est neuve. Je ne sais pas si vous avez eu l'information, je tenais à vous la donner."

Au vote, le Règlement tarifaire (Assainissement des eaux usées), avec ses modifications, est accepté par 21 voix pour, 4 voix contre, et 1 abstention.

## 6. Plan financier 2010-2014 : information

*Rapport du Conseil municipal (points 6 et 7) :*

Les conseillers de ville ont reçu une documentation complète relative au plan financier 2010 – 2014 et au budget 2010.

Le projet de budget est fondé sur une quotité d'impôt inchangée à 1,69 et des taxes également inchangées, à l'exception bien entendu des taxes concernant l'eau usée, qui font l'objet d'un point séparé à l'ordre du jour.

Le point le plus délicat rencontré lors de l'élaboration du budget concerne l'estimation des recettes fiscales.

Deux éléments importants ont une incidence forte : la baisse d'impôts liée à la révision de la loi cantonale et la situation économique.

Les effets de la baisse cantonale ont été estimés à 5,1 % pour l'impôt sur le revenu (CHF 400'000.-) et à 9,8 % pour l'impôt sur la fortune (CHF 50'000.-). Ils ont été totalement répercutés dans le budget présenté.

Concernant les effets de la crise économique, une baisse supplémentaire de 5 % de l'impôt sur le revenu des personnes physique et une baisse de plus d'un quart pour le revenu des personnes morales ont été prises en compte.

L'addition de ces deux facteurs (baisse d'impôt cantonale déjà décidée et prévision d'une baisse en raison de la conjoncture) représente un total de CHF 1'800'000.-. Il est évident que si ces baisses ne se vérifient pas entièrement, le résultat déficitaire de CHF 901'785.- bénéficierait d'une correction favorable, alors qu'il s'aggraverait si elles interviennent de manière plus conséquente.

Pour le surplus, le projet de budget 2010 présente une conception très proche des projets antérieurs, à l'exception de quelques points qui méritent d'être soulignés.

Un nouveau poste à 100 % a été intégré pour résoudre les problèmes récurrents d'heures supplémentaires réalisées à la piscine et à la patinoire, ainsi que pour réaliser le remplacement de concierges lors de maladies ou d'accidents (30 % dans la tâche 090 et 35 % dans la tâche "piscine", le solde incombant à la patinoire qui devrait s'en acquitter dans le cadre de son budget). Ce nouveau poste représente, pour la commune, une dépense totale de CHF 74'700.-, mais un coût effectif de CHF 54'500.-.

Les subventions culturelles et sportives bénéficient d'augmentations. Ainsi, le projet intègre signalétique et mobilier pour la bibliothèque, une augmentation pour le musée (gardiennage et propositions de promotion) ainsi qu'une augmentation de 5000.- de la subvention annuelle du CCL. Il est également proposé de doubler les subventions annuelles aux clubs sportifs, avec l'objectif de faire bénéficier de cette augmentation ceux qui proposent une section ou un programme particulier pour les jeunes.

Enfin, il importe de signaler l'inscription au budget d'un montant de CHF 140'800.- avec un prélèvement correspondant sur le fonds de chômage, à titre de mesures anti-crise. Le contenu des mesures à prendre sera défini par les commissions des finances et de l'économie et du tourisme, siégeant ensemble, et proposé au Conseil municipal. Il pourrait s'agir de deux premiers emplois, limités dans le temps.

S'agissant de la planification financière, il faut relever les effets prévisibles de la nouvelle loi sur la péréquation financière, dont les dernières simulations viennent d'être transmises, et qui fait l'objet d'une information publique le 22 octobre 2009. Parmi les nouveautés, relevons l'obligation pour les communes du Jura bernois de participer aux charges des villes de Thoune, Berne et Bienne à raison de CHF 60.- par habitant et par année. Cela représente une charge annuelle de près de CHF 300'000.-, pour Saint-Imier. A l'inverse, il est prévu que la ville de Thoune (quotité d'impôt 1,74) recevra chaque année 123 francs par habitant, celle de Berne (quotité d'impôt 1,54) 255 francs par habitant chaque année, et celle de Bienne (quotité d'impôt 1,53) 201 francs par habitant. Globalement, la nouvelle Loi entraînerait pour Saint-Imier (quotité 1,69) des charges supplémentaires équivalant à 0,9 dixième de quotité. Relevons que le projet soumis en consultation entraînerait pour Mürri bei Berne, commune la plus riche du canton avec une quotité de 0,99, un allègement de 0,3 dixième.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi cantonale, prévue en 2012, se traduirait certainement par une obligation de hausse de la quotité communale.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, vous propose d'accepter le budget 2009 présentant un déficit de **CHF 901'785.-**. Ce projet de budget est fondé sur :

- une quotité d'impôt de 1,69 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m<sup>3</sup> + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 1.80/m<sup>3</sup> jusqu'au 31 mars 2010 et CHF 2.00/m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> avril 2010 + taxe de base (par paliers) ancienne jusqu'au 31 mars 2010 et nouvelle dès le 1<sup>er</sup> avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs proposée au Conseil de ville du 22 octobre 2009

- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- /max. CHF 200.-) selon nouveau règlement du service de défense

*Ouverture de la discussion :*

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'aurais une question concernant la page 2 de la partie 12 concernant la mise à jour du cadastre selon nouvelle mensuration. Nous avons à chaque fois un montant de CHF 120'000.- de 2011 à 2014. J'aurais aimé avoir quelques éléments plus précis pour savoir de quoi il s'agit."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Effectivement, nous sommes actuellement en train de revoir la manière de travailler avec le cadastre. L'objectif est d'avoir toutes les données sous forme digitale. Cette somme c'est ce qui a été estimé par le géomètre pour faire toute la transition de l'ancienne méthode de production de plans pour arriver à des plans digitalisés."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vous remercie. Ceci m'amène à ma question complémentaire. Je vais être franc et direct, j'ai la réponse à ma question, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet. En 2010, il y a un montant de CHF 0.-. Je fais part de mon étonnement car selon mes informations, il y a des études préalables qui doivent être réalisées avant de pouvoir lancer ces quatre fois CHF 120'000.-. Je ne sais pas si c'est bien cohérent d'avoir un montant de CHF 0.- à ce poste en 2010 ?"

M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement : "C'est possible dans la mesure où le plan financier a été élaboré au printemps. Saint-Imier possède déjà un cadastre si l'on veut bien. Le géomètre devait apprécier la qualité de ce cadastre pour pouvoir préparer le cahier des charges pour la phase suivante. C'est vrai que cette information nous est parvenue tardivement et il n'a plus été possible d'en tenir compte dans le plan financier."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci, j'ai ainsi la confirmation que le montant de CHF 0.- pour 2010 est dans les faits pas très réaliste à l'heure actuelle."

## 7. Examen du projet de budget 2010 : approbation éventuelle

M. François Nyfeler, président : "Une erreur s'est glissée dans le tractanda du Conseil municipal, aux points 6 et 7, dans la conclusion je cite : "Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, vous propose d'accepter le budget 2009", nous parlons bien ce soir du budget 2010 comme mentionnée sur les autres documents."

Il est 20 h 30, M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, est remercié et quitte la séance.

Le budget 2010 est passé en revue chapitre par chapitre.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Chapitre 3, Culture et Loisirs, point 302 Théâtre, Concerts" : "Nous allons faire une démarche qui va vous paraître inhabituelle, mais ceci tient au fait que nous n'avons pas de représentant dans la commission des finances. Il s'agit de la subvention au Centre de culture et de loisirs (CCL) qui est augmentée de CHF 5000.-. Il nous paraît qu'en bonne harmonie nous avons deux centres de culture. Il y a aussi Espace Noir. En analyse, on a le sentiment que l'on pourrait mettre CHF 4'000.- pour le CCL et CHF 1000.- supplémentaire pour Espace Noir qui est probablement confronté aux mêmes problèmes,

ceci pour une égalité de traitement. C'est donc une proposition qui viendrait à dire CHF 76'500.- pour le Centre de culture et de loisir et CHF 16'000.- pour Espace Noir."

M. François Nyfeler, président : "Je propose alors de voter la proposition... ."

M. Yves Houriet, PLR, interrompt le président : "J'aimerais vous donner une information, puisque je suis à la commission des finances. Il y a deux ans, sauf erreur, nous avons augmenté notablement, pratiquement doublé, la subvention accordée à Espace Noir. C'est la raison pour laquelle cette année nous avons gardé le même montant. Je ne sais pas si vous voulez maintenir votre proposition."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vous remercie pour cette information, et dans ces conditions, au vu de l'explication, je peux retirer la proposition faite."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Point 340 "Sports" : "Il y a lieu de doubler les subventions accordées aux clubs sportifs. On voit que le budget est réalisé sur l'hypothèse du doublement et puis on dit bien que c'est pour les groupements qui font un effort pour la jeunesse et l'on ne sait pas vraiment ce que cela peut vouloir dire. Est-ce qu'on ne vote pas un doublement sans condition étant donné qu'il y a un peu partout des jeunes?"

M. Stéphane Boillat, maire : "L'idée c'est qu'il y a de gros efforts qui ont été faits en faveur des jeunes et qu'ils étaient peut-être intervenus il y a quelques années. En disant qu'on va doubler les subventions pour les sociétés qui font quelque chose pour le mouvement de jeunes ceci aboutira certainement, dans les faits, à un versement de subventions doubles. Si l'on devait s'apercevoir qu'une société n'a aucune activité particulière pour les jeunes, on devrait proposer de rester au montant antérieur. A notre connaissance, je pense, que toutes les sociétés en question sont concernées."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Votre réponse me satisfait."

M. Vincent Brahier, PLR : "J'ai une question, et je pense que je suis au bon endroit. Nous référant au compte d'investissement 2010 sous rubrique 8 du budget, nous aimerions savoir qui est compétent pour décider de la vente du bâtiment sis Beau Site 25 et quelle réflexion a été faite si réflexion il y a eu sur l'avenir de ce bâtiment. Nous aimerions également être informé sur le parking souterrain qui sera construit à la rue du Temple, d'où vient la décision de vendre les places de parc et sur quels critères cette décision a été prise ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Ce n'est pas ici que l'on parle de cela, mais dans la partie 8 des investissements. Je vais tout de même répondre maintenant. Le message au Corps électoral reprenait en définitif ce qui avait été soumis au Conseil de ville et disait ceci s'agissant du problème de réalisation d'un bâtiment scolaire et d'un parking souterrain, je cite : "La dépense, à hauteur de CHF 5'000'000.-, a été intégrée au niveau financier, et doit être soumise et discutée avant l'adoption d'un tel objet. Des "recettes" à hauteur d'un million de francs sont inscrites. Celles-ci correspondent à la vente de l'école enfantine de Beau-Site ainsi qu'à la vente de places de parc souterraines ou, en contre partie, à leur location. Ces deux objets sont des valeurs indicatives. Ils devront faire l'objet de décisions ultérieures". Cela veut dire que, conformément à ce qui a été dit, le Corps électoral a été informé de cette possibilité et en a eu connaissance. Maintenant, il appartient aux commissions compétentes de tenir compte de ces objets et de réaliser un préavis. Puis, l'organe compétent prendra une décision. L'organe compétent dès que cela dépasse CHF 100'000.-, c'est le Conseil de ville."

M. François Nyfeler, président : "Très bien, nous pouvons passer au vote... ."

M. Patrick Linder, SOC : "Excusez-moi, mais j'imagine que les partis souhaitent peut-être s'exprimer sur le budget de manière globale."



M. François Nyfeler, président : "C'est exact excusez-moi je vais un peu vite."

M. Patrick Linder, SOC : "Ce que j'aimerais dire c'est que si l'économie mondiale marchait bien, la dernière année se passe moins bien. On peut même dire que la finance mondiale étouffe sous le poids de ses propres obscénités. J'ai l'impression que la teneur des analyses et des propos qu'on fait au moment de l'adoption du budget chaque année ne varie pas beaucoup, elle demeure assez comparable. S'ils demeurent comparables c'est sans doute non par manque d'inventivité de notre part, mais plutôt que notre budget tel qu'il est construit montre une sensibilité à la conjoncture. Une sensibilité à la conjoncture notamment au plan du revenu des personnes morales mais également, et c'est plus dommageable, au niveau des personnes physiques pour la rémunération parfois fortement influencée par la marche des affaires. C'est-à-dire que le résultat des entreprises peut montrer totalement le visage de la projection qui est soumise à notre approbation ce soir. Sans trop s'avancer, ou faire des raccourcis maladroits, je pense qu'on peut peut-être dire que les résultats des entreprises déterminent en grande partie notre capacité d'investissements qui elle-même détermine la marche de manœuvre à notre disposition et l'amélioration de la qualité de vie à Saint-Imier. Alors, à l'heure où nous avons une pensée de soutien envers ceux qui sont affectés par la crise, nous avons aussi une pensée pour tous ceux qui travaillent pour combattre ses effets. Cette année, cependant il y a d'autres paramètres qui expliquent la contraction prévue de nos revenus. Parmi ces paramètres, il y a la baisse cantonale qui joue son rôle et j'ai envie de dire qu'on espère que les décisions qui sont prises à un échelon supérieur au nôtre n'aient pas d'effets trop dommageables sur notre capacité à créer des projets pour les citoyens de Saint-Imier. Et puis finalement, il y a la péréquation qui nous oblige à payer pour de grandes villes qui ne sont pourtant pas dénuées de revenus. Avec ces commentaires, le parti socialiste vous propose effectivement d'accepter ce budget. Ayant la parole, il faut que j'en profite pour vous adresser les salutations de M. Walter Von Kaenel, PLR, qui est à Moscou pour La Compagnie des Montres Longines et qui m'a demandé ce matin de vous tenir pour lui des propos rassurants au sujet d'un des points fondamentaux de ce budget."

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne a procédé, avec attention, à l'examen du projet de budget 2010 ainsi qu'au plan financier 2010-2014. Comme à l'accoutumée, le budget est présenté de manière limpide et les explications fournies sont complètes et argumentées. Nous prenons note qu'il en découle une perte de plus de CHF 900'000.- avec toutes les incertitudes qui en résultent encore aujourd'hui, une vient d'être éclaircie. En effet, si les dépenses sont plutôt maîtrisées et connues, il en va autrement des recettes composées en majeure partie par les rentrées fiscales des personnes physiques et morales qui font l'objet de plusieurs hypothèses, que ce soit en raison des effets de la nouvelle loi sur les impôts ou du déploiement des effets de la crise économique actuelle. Cependant, en tenant compte de l'effet différé des décomptes fiscaux définitifs, il nous semble que les recettes fiscales du budget 2010 ont été estimées avec prudence (moins 25 % sur les sociétés de capitaux et moins 5 % sur les personnes physiques) et devraient être probablement supérieures à celles escomptées. De plus, la Municipalité de Saint-Imier dispose d'une fortune supérieure à 10 millions à fin 2008 et il nous semble usuel que les bénéfices accumulés durant les années fastes permettent aujourd'hui de passer un cap un peu plus difficile sans, de suite, songer à une hausse de la quotité, qui serait mal venue en ces temps. Nous sommes heureux de constater que malgré les difficultés, notre commune continue à maintenir un bon niveau d'investissements et que des dépenses supplémentaires aient pu prendre place dans le budget. Nous nous réjouissons également de constater l'augmentation des subventions aux instances culturelles et sportives, cette réponse répond parfaitement à notre demande d'indexation des subventions sportives et culturelles formulées lors de l'acceptation du budget 2009 en date du 23 octobre 2008. Toutefois, il est vrai que des défis importants nous attendent ces prochaines années et nous devons y faire face comme par le passé. La situation financière favorable de notre ville nous permet, me semble-t-il, de prendre les décisions sereinement, sans hâte, afin de poursuivre une politique financière maîtrisée et équilibrée à moyen terme. Afin de rester proactif, les échéances importantes ne doivent toutefois pas nous échapper."

Je parle ici de la très probable introduction de la nouvelle loi cantonale sur la péréquation financière qui pourrait, selon les simulations actuelles, venir grever les comptes communaux d'environ CHF 300'000.- dès 2012, soit près d'un dixième de la quotité. Ce mardi 20 octobre 2009, le Journal du Jura relève je cite : "la commission consultative du Grand Conseil juge la stratégie et les instruments mis en place pour favoriser les fusions de communes de manière positive. Elle estime toutefois qu'il faut des moyens supplémentaires pour y parvenir." Comment voulez-vous inciter les communes à fusionner alors que la manne à disposition des petites communes dans le cadre de la péréquation se verrait renforcée au détriment des centres de moyenne importance comme Moutier, La Neuveville ou Saint-Imier. Ce projet de loi va totalement à l'encontre d'une incitation aux fusions de communes comme le prévoit la loi cantonale sur les fusions de communes (LFCo) et nous espérons énergiquement que des corrections y seront apportées. Finalement notre fraction accepte le projet de budget 2010 avec une perte de CHF 901'785.- avec une quotité d'impôt inchangée de 1,69. Nous tenons ici à adresser nos remerciements au Conseil municipal, à l'administrateur des finances et son équipe ainsi qu'à la commission des finances pour la qualité du travail accompli."

M. Yves Houriet, PLR : "Les membres de notre fraction ont également analysé ce budget avec beaucoup d'attention. En premier lieu, je tiens vraiment à remercier l'administrateur des finances M. Mario Castiglioni, ainsi que son équipe, qui nous livre toujours une quantité d'indications qui permettent de pouvoir analyser ces éléments financiers et puis de pouvoir prendre des décisions stratégiques à moyen et à court terme. Que dire de ce budget, comme les autres années, il est déficitaire. Ces dernières années nous avons toujours eu des budgets déficitaires. Nous avons jusqu'à présent eu de très bonnes solutions pour boucler les comptes correctement peut-être qu'il n'y en aura pas cette année, mais en tout cas jusqu'à présent, cela ne nous a pas porté de trop gros préjudices. Il est aussi important de rappeler que cette année nous avons un volume de charges et de recettes qui abordent pratiquement 40 millions. Nous avons fait un énorme saut si l'on regarde ce qui s'est passé ces dernières années on était à 20, 22 millions en 2000, on est à 38, 39 millions maintenant. Le volume d'affaires est immense. Le volume d'affaire est plus important que ce qu'on avait lors des autres années. Au niveau des indications qu'on a dans le rapport on trouve comment ce budget a été effectué, on y trouve la manière prudente des évaluations des rentrées fiscales, on peut aussi trouver des indications concernant le niveau du personnel, on peut trouver des indications concernant l'entretien des immeubles. Vous avez vu que pour 2010 on prévoit grosso modo CHF 1'671'000.-, sauf erreur, de possibilité d'entretien des bâtiments et du patrimoine de Saint-Imier. On peut aussi voir qu'au niveau du sport, des écoles, de l'artisanat, l'industrie, il n'y a que très peu de différences au budget 2010, et je crois que nos chefs de services ont très bien travaillé, ce qui fait que la commission des finances n'a pas dû, comme on nous le disait il y a quelques années, sortir trop son crayon rouge. Il y a peut-être cette année, on en a discuté tout à l'heure, une chose plus négative c'est le tarif de l'eau usée. On discute beaucoup d'augmentation de quotité, pour moi c'est presque une augmentation de quotité. Il faut quand même dire qu'il s'agit d'une prestation qu'on avait jusqu'à maintenant et qui nous coûtait un certain prix. On n'aura pas de prestations supplémentaires mais le prix va augmenter. On pourrait dire que c'est une augmentation de quotité un peu cachée. Ce qui est un peu dommage, c'est effectivement, comme vous l'avez dit, que les augmentations ne s'arrêtent pas uniquement au niveau de l'eau. Je pense que la plupart des gens ont peut-être déjà reçu les augmentations de l'assurance maladie, et pour les familles cela sera tout de même quelque chose d'important et qui touchera les budgets familiaux pour l'année 2010. Notre fraction pense que si le budget 2010 présenté ce soir est effectivement largement déficitaire, il laisse à notre commune le temps de gérer l'acquis, notre fortune, ainsi que notre réserve et ceci peut nous permettre d'analyser les éléments futurs et de pouvoir le cas échéant modifier considérablement les habitudes dès 2011. C'est vrai que la situation au niveau économique n'est pas évidente, on ne sait pas encore ce qui va se passer. Nous l'avons déjà souligné lors de l'acceptation des comptes 2008, nous demanderons une analyse des dépenses globales de notre commune. Nous aimerions tout de même que dans la mesure du possible,

comme les ménages à un moment donné le font, que lorsqu'on a moins d'argent on n'augmente pas la quotité, on essaye déjà de diminuer les dépenses et je pense que c'est important que cette exercice soit fait au niveau de notre commune. Si comme nous l'espérons les crédits seront mieux maîtrisés, dans le futur, cela nous permettra de gérer les situations difficiles avec une certaine sérénité sans pour autant devoir augmenter la quotité actuelle. Notre fraction souscrit donc à ce budget ainsi qu'aux taxes y relatives, avec remerciements encore une fois à toutes les personnes ayant oeuvré à la réalisation de ce budget."

M. Michel Bastardo, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'aimerais savoir ce que M. Yves Houriet, PLR, entend par budget mieux maîtrisé."

M. Yves Houriet, PLR : "Cela fait plaisir d'entendre M. Michel Bastardo, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, lorsqu'il demande la parole, ça change des fois où il s'exprime sans en avoir sollicité le droit. Si vous vous souvenez des comptes présentés cette année, il y avait une liste de l'ordre de 3,8 ou 4 millions de dépassements de budget et des dépassements qui ont été votés. Malheureusement, je ne les ai pas avec moi, mais il y a la liste des dépassés, des crédits additionnels de 3,7 ou 3,8 millions. Voilà ce que je voulais dire. Je ne pense pas avoir voulu créer une polémique."

M. Stéphane Boillat, maire : "Puisque le débat est lancé sur le sujet, j'aimerais rappeler que les crédits additionnels dans bon nombre de cas ne dépendent pas d'une décision réelle ou volontaire du Conseil municipal ou d'un autre organe. Il suffit par exemple que les charges d'assistance soient plus élevées que ce qu'elles étaient budgétisées et cela se traduit aussi par une dépense plus importante et donc un crédit additionnel. Il suffit que les rentrées ou les dépenses dans l'eau ou l'électricité soient plus importantes que prévues, cela se traduit aussi par un crédit additionnel. On doit bien distinguer les différences. C'est vrai qu'il y a une marche de manœuvre je ne le nie pas, mais jamais de 3,8 millions."

M. Yves Houriet, PLR : "Je vais simplement répondre ceci. Encore une fois il n'est nullement dans nos intentions de critiquer. Simplement, en cas de situation difficile il faudra savoir gérer. Je pense que dans certains postes on pourrait peut-être gérer un peu mieux les crédits. Le débat n'a pas besoin d'être continué. Il faut bien regarder ce qu'on va faire dans les années à venir."

M. Patrick Linder, SOC : "Je crois qu'on ne peut pas assimiler ce dont on a discuté au sujet des eaux usées avec une quotité. Ou alors, il serait tellement simple d'obtenir une baisse de quotité, n'est-ce pas M. Yves Houriet, PLR, en laissant couler nos robinets pendant des années. Nous pourrions ! Ça serait une baisse de quotité automatique, chose que je n'assumerais pas."

Au vote, le budget 2010 présentant un déficit de **CHF 901'785.-**. Ce projet de budget est fondé sur :

- une quotité d'impôt de 1,69 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m<sup>3</sup> + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 1.80/m<sup>3</sup> jusqu'au 31 mars 2010 et CHF 2.00/m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> avril 2010 + taxe de base (par paliers) ancienne jusqu'au 31 mars 2010 et nouvelle dès le 1<sup>er</sup> avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs proposée au Conseil de ville du 22 octobre 2009

- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- /max. CHF 200.-) selon nouveau règlement du service de défense

est accepté à l'unanimité.

Il est 20 h 45 M. Mario Castiglioni, administrateur des finances quitte la séance.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 145'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'achat d'un tracteur pour les travaux publics - décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le rapport relatif à cet objet, établi par la commission de l'équipement, et qui détaille la démarche suivie. Les chefs de fraction ont reçu des photos du véhicule concerné.

Les possibilités d'améliorer encore le déneigement, en particulier celui des trottoirs, ont guidé les réflexions relatives à l'acquisition de ce véhicule. L'hiver 2008/2009, caractérisé par des chutes de neige fréquentes, a démontré que si l'on veut améliorer le déneigement des trottoirs, afin que les piétons puissent cheminer plus aisément dès le début de la journée, l'acquisition d'un second véhicule de déneigement s'imposait. En raison de la longueur des trottoirs à déneiger, un seul véhicule ne permet pas d'assurer le déblaiement d'un nombre suffisant de tracés dès le début de la matinée. L'acquisition d'un second véhicule permettra un déneigement plus rapide des trottoirs. Cette acquisition s'accompagnera également d'un nouveau plan de déneigement des trottoirs, adapté à la possibilité d'engager un second véhicule. Des tracés prioritaires – tel celui du Pédibus, ainsi que cela a été pratiqué dès l'hiver passé sur le secteur Est – seront définis, et leur dégagement sera assuré en priorité afin de disposer, dès le matin, de liaisons piétonnes dégagées dans la cité.

Cette acquisition s'inscrit également dans une réflexion plus générale : disposer de véhicules polyvalents, pouvant être engagés pour des tâches diverses, été comme hiver, et non de véhicules à "usage unique". Ainsi, le véhicule proposé pourra être utilisé en été également, pour assurer des tâches d'entretien (tonte du gazon, cimetière, etc...).

La polyvalence a un coût, puisque le véhicule dont l'achat est proposé coûte CHF 145'000.-, alors qu'un véhicule à usage plus limité (déneigement hivernal) coûterait environ CHF 110'000.-, tel que planifié initialement. Toutefois, elle représente un avantage important qui justifie la dépense supplémentaire, eu égard aux besoins.

En cas décision favorable du Conseil de ville, le véhicule sera acquis de manière à pouvoir être engagé dès cet hiver, à condition qu'il ne survienne qu'en décembre.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, ainsi que son financement par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Vital Carnal, SOC : "L'achat d'un deuxième véhicule pour le déneigement des trottoirs et un besoin si l'on veut rapidement sécuriser ceux-ci. Après réflexion, ce deuxième véhicule devrait être utilisable toute l'année et pourrait à terme remplacer un autre véhicule. De CHF 110'000.- pour un tracteur utile seulement en hiver à CHF 145'000.- pour un véhicule polyvalent utilisable toute l'année, le parti socialiste fait le pas et accepte la libération d'un crédit de CHF 145'000.- ainsi que son financement par autofinancement."

Mme Katia Ermel, AJU : "La réflexion poursuivie par la commission de l'équipement au sujet d'un véhicule polyvalent qui pourra être opérationnel en toutes saisons nous paraît très judicieuse. En effet cet achat permettrait de mener à bien plusieurs travaux nécessaires à l'entretien de la localité. Toutefois, si l'on peut donner notre avis au sujet de la couleur, nous préférons l'orange. La fraction alliance jurassienne approuve le crédit d'engagement de CHF 145'000.- par autofinancement."

M. Christian Schluep, PLR : "Le parti libéral radical a étudié la votation du crédit et se réfère au rapport de la commission de l'équipement et après étude, ne peut qu'approuver ce dernier. La fraction libérale radicale recommande cet investissement puisque ce véhicule sera essentiellement destiné à l'entretien des trottoirs en période hivernal. Ce tracteur de déneigement donnera plus de sécurité aux piétons et aux élèves sur le chemin de l'école puisque les trottoirs seront dégagés plus tôt. De plus, vu sa polyvalence grâce aux nombreux accessoires choisis, cet engin pourra également être utilisé en belle saison pour l'accomplissement des tâches du service des travaux publics. Néanmoins, le parti libéral radical a également pris connaissance dans le rapport de la commission de l'équipement qu'un sous-traitant indépendant changeait d'activité professionnelle et ne pourrait donc plus assumer son mandat. Dès l'hiver prochain le nouveau véhicule des travaux publics assurera donc seul le déneigement de ce secteur, mais le parti libéral radical demande que des contacts avec demandes d'offres de déneigement soient demandées aux indépendants de la place possédant des véhicules de ce même type. Cette démarche permettra qu'en cas d'intenses chutes de neige, des renforts provenant du domaine privé puissent également intervenir dans le cadre du déneigement pour prêter main-forte au service des travaux publics. Au vu de ce qui précède, le parti libéral radical approuve cette demande de crédit par autofinancement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la fraction force citoyenne, sur le fond le dossier est très clair. Il répond à un besoin. L'aspect multi-usages est une bonne idée même si cela nécessite un coût un peu plus important. Nous avons un problème sur la forme. Je voudrais juste dire que dans la présentation des chiffres et l'inclusion de cette offre de reprise, nous aurions beaucoup aimé qu'il y ait trois montants de prix de véhicules sans reprise. De cette manière, nous aurions pu les mettre dans l'ordre et puis après indiquer s'il y a reprise ou pas. Pour nous le prix du véhicule est à CHF 147'600.- et puis ensuite il faut vendre la remorque à CHF 3'600.-. Ceci paraît peut-être du détail mais néanmoins lorsqu'on voit cette présentation des chiffres, elle n'est pas trompeuse, mais ce n'est pas très heureux. Nous ne sommes pas très satisfaits de la présentation du rapport. Pour le reste c'est en ordre."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Merci à M. Pierre-Yves Baumann, FC, pour la leçon de mathématiques. Et puis surtout, j'aimerais rassurer Mme Katia Ermel, AJU, que le véhicule sera orange. Il nous en coûtera CHF 2'300.- supplémentaires, mais il aura bien cette couleur."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je m'adresse à M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. Votre remarque est idiote. Leçon de mathématiques ? Il n'est pas question de leçon. Il est question de présentation comptable de chiffres dans une transparence des choix."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 145'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'achat d'un tracteur pour les travaux publics, financé par autofinancement, est approuvé par 25 voix pour, et 1 abstention.

## 9. Motions et interpellations

Mme Mélanie Erard, AJU : "Interpellation" : "Nous avons pu constater que le terrain de football de Châtillon, pourtant fréquenté plusieurs fois par semaine par nos équipes locales, ne bénéficie d'aucun sanitaire correct. Seules deux cabines laissées à l'abandon dans un état délabré, longent ce terrain. Elles sont de plus dangereuses puisque des bouts de verre et toutes sortes de débris jonchent le sol. C'est pourquoi la fraction alliance jurassienne souhaite obtenir les informations suivantes :

- Un projet de sanitaires, est-il envisagé ?
- Si la réponse est non, ne serait-il pas possible d'installer des sanitaires, même sommaires ,dans ce lieu qui je le répète est utilisé chaque semaine par nos équipes de football ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Il y a deux solutions. La première, il faudrait installer une conduite permettant un refoulement depuis le bâtiment de la cavalerie. Une installation technique avec une fosse, il faut un pompage, une broyeuse, pour amener ceci vers le manège. La deuxième possibilité serait de réaliser, depuis le bâtiment où il y a le carré de sable, une fouille jusqu'à la route cantonale pour aller récupérer le collecteur qui descend. Comme vous l'aurez compris cela sera certainement très coûteux. Lors d'une prochaine séance, nous pourrions vous donner le coût que cela peut engendrer."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Oui, cela serait intéressant d'avoir des chiffres, merci."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "De cette manière si l'on aménage des sanitaires au terrain Châtillon, les voyageurs de la gare CFF pourront également les utiliser."

... Rires dans la salle ...

Il est 21 h 00, les représentants de la presse quittent la séance.

## 10. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

## 11. Petites questions

M. Thierry Egli, AJU : La presse de ce jour relate ce que M. le conseiller fédéral Pascal Couchepin a dit à l'issue de la séance du Conseil fédéral de hier soir. Il a déclaré que 200 hôpitaux sur les 350 existants devraient être fermés. Il l'avait déjà dit dans le magazine Bilan. La fraction alliance jurassienne soutient fermement notre hôpital et ses sites de Saint-Imier et de Moutier, dont la qualité des services est unanimement reconnue et appréciée. La libéralisation et les concentrations se font toujours au détriment des plus modestes, mêmes s'ils sont performants. N'oublions pas que les compétences en la matière sont cantonales. Nous souhaiterions savoir si ces 200 fermetures pourraient toucher notre hôpital et nous invitons le Conseil municipal à continuer à s'engager pour l'hôpital.

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est bien clair que le Conseil municipal, autant qu'il le peut, soutiendra et défendra fermement l'Hôpital du Jura bernois. Pour ce qui est du contenu de la liste des hôpitaux supprimés il ne nous est pas connu."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "J'ai une petite question concernant les devoirs surveillés. Lors de la séance du Conseil de ville du 23 avril 2009, nous avons accepté la mise en place de l'école à journée continue et adopté le règlement relatif à l'accueil pré-scolaire et scolaire à Saint-Imier, dont un des buts est de promouvoir l'égalité des chances pour tous les enfants. Or, suite à l'introduction de cette nouvelle organisation, le prix à payer par les parents pour les devoirs surveillés est substantiellement plus élevé que par le passé. Cette augmentation est d'autant plus difficile à assumer lorsque la famille compte plusieurs enfants qui doivent suivre les devoirs surveillés. Ma réflexion est la suivante : dans le budget 2009, un montant de CHF 32'700.- apparaissait à titre de subventions accordés aux devoirs surveillés. Dans le budget 2010 cette subvention n'intervient plus puisque les devoirs surveillés sont englobés dans l'école à journée continue. D'où ma question : la commune ne pourrait-elle pas envisager tout de même une participation, dont la modalité serait à définir, au prix à payer par les parents en vue d'éviter que certaines familles ne doivent renoncer à ce service pour des raisons financières, ce qui serait contraire au but poursuivi de l'égalité des chances."

M. Stéphane Boillat, maire : "M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse, qui est en charge de ce dossier, vous répondra lors de la prochaine séance. Je peux vous dire qu'il a eu cette après-midi une séance de travail, pour ces questions, dans le but de trouver des solutions. Il vous donnera des précisions lors de la prochaine séance."

#### 12. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

#### 13. Divers et imprévu

Personne ne désire s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :